

D. 870
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement de conduites d'eau potable de Val Plaisance Sud

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de localisation des futurs réseaux

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux de la plage de l'Anse Vata après un épisode pluvieux, le Schéma Directeur d'Assainissement, adopté par délibération du conseil municipal n° 2010/1247 du 14 décembre 2010, a fixé en priorité 2 (2016-2020) les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Val Plaisance Sud. L'objectif est de raccorder en séparatif environ 550 EH (Equivalents Habitants) du bassin de collecte de Val Plaisance vers le poste de refoulement de la rue Louis Blériot permettant ainsi la réduction des rejets d'eaux usées dans la baie par temps de pluie, et l'amélioration du fonctionnement de la station de traitement de l'Anse Vata. Ces travaux seront l'occasion de raccorder quelques parcelles de façon conforme au réseau pluvial existant et de renouveler quelques tronçons vétustes et fragiles du réseau d'eau potable de ce quartier.

Ils comprennent la pose de 1525 mètres linéaires de réseaux gravitaires d'assainissement et de 655 mètres linéaires de réseaux d'eau potable, détaillés de la façon suivante :

- Rue Gabriel Laroque : la pose de 345 ml de réseau d'eaux usées et de 205 ml de réseau d'eaux pluviales ainsi que le renouvellement de 260 ml de canalisations d'eau potable et la réfection partielle de la voirie et des trottoirs,
- Rue Louis Blériot : la pose de 55 ml de réseau d'eaux usées et de 70 ml de réseau d'eaux pluviales et la réalisation d'un décanteur en amont du poste de refoulement Blériot,
- Rue Nungesser : le renouvellement de 45 ml de canalisations d'eau potable,
- Rue Saint Exupéry : le renouvellement de 65 ml de canalisations d'eau potable,
- Rue Paul Baumier : la pose de 165 ml de réseau d'eaux usées et de 25 ml de réseau d'eaux pluviales,
- Rue Edouard Spahr : la pose de 215 ml de réseau d'eaux usées et de 205 ml de réseau d'eaux pluviales, le renouvellement de 200 ml de canalisations d'eau potable et la réfection de la voirie et des trottoirs,
- Rue Jules Courtot : la pose de 145 ml de réseau d'eaux usées,
- Rue Marcel Carlier : la pose de 95 ml de réseau d'eaux usées et le renouvellement de 85 ml de canalisations d'eau potable.

Le montant estimatif des travaux est de 300.220.000 F/CFP TTC, dont 53.620.000 F/CFP TTC pour les réseaux d'eau potable, 123.500.000 F/CFP TTC pour les réseaux d'eaux usées et 123.100.000 F/CFP TTC pour la voirie et les réseaux d'eaux pluviales. Ce montant comprend également les travaux en option (réfection de chaussée et de trottoirs, corps de chaussée et revêtement) d'un montant de 15.315.000 F/CFP.

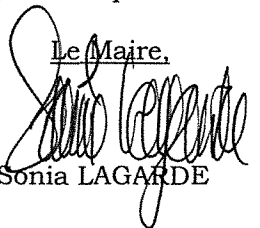
Les travaux de mise en séparatif sont inscrits au contrat d'agglomération 2017-2021. Ils pourraient commencer au 2^{ème} trimestre 2020 et durer 14 mois.

Compte tenu du montant estimatif des travaux, il convient de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché public.

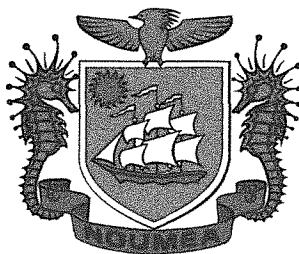
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable de Val Plaisance Sud.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 34	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants	: 44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
(10 procurations)		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement de conduites d'eau potable de Val Plaisance Sud

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU le contrat d'agglomération du Grand Nouméa n° 2017/2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/116 du 26 février 2019 relative au budget annexe primitif 2019 de la distribution d'eau potable de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/630 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2019

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/118 du 26 février 2019 relative au budget annexe primitif 2019 pour la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/632 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2019

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/174 du 18 septembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable de Val Plaisance Sud.

ARTICLE 2 /

Ce marché a pour objet la réalisation de travaux contribuant à améliorer la qualité de l'eau de la plage de l'Anse Vata.

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

- Rue Gabriel Laroque : la pose de 345 ml de réseau d'eaux usées et de 205 ml de réseau d'eaux pluviales ainsi que le renouvellement de 260 ml de canalisations d'eau potable et la réfection partielle de la voirie et des trottoirs,
- Rue Louis Blériot : la pose de 55 ml de réseau d'eaux usées et de 70 ml de réseau d'eaux pluviales et la réalisation d'un décanteur en amont du poste de refoulement Blériot,
- Rue Nungesser : le renouvellement de 45 ml de canalisations d'eau potable,
- Rue Saint Exupéry : le renouvellement de 65 ml de canalisations d'eau potable,
- Rue Paul Baumier : la pose de 165 ml de réseau d'eaux usées et de 25 ml de réseau d'eaux pluviales,
- Rue Edouard Spahr : la pose de 215 ml de réseau d'eaux usées et de 205 ml de réseau d'eaux pluviales, le renouvellement de 200 ml de canalisations d'eau potable et la réfection de la voirie et des trottoirs,
- Rue Jules Courtot : la pose de 145 ml de réseau d'eaux usées,
- Rue Marcel Carlier : la pose de 95 ml de réseau d'eaux usées et le renouvellement de 85 ml de canalisations d'eau potable.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 300.220.000 F/CFP TTC, option comprise, celle-ci s'élevant à 15.315.000 F/CFP TTC, imputable aux budgets 2020 et 2021 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



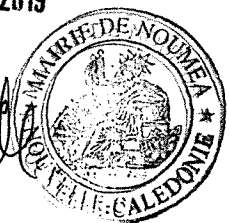
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 OCT. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 24 OCT. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
SGL	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 OCT. 2019
au Commissaire Délégué

~~et~~ et ~~est~~ publié le 25 OCT. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

VAL PLAISANCE SUD
TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

2019 - 2021

Localisation des réseaux projetés



Août 2019

Réalisation : NP - SEEA - DETVEA

